

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



Commune de CHATEAUVILAIN

5.2.c. Déchets

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation du PLU
en date du 29 mars 2022.

Le Maire,
Daniel GAUDE



ORDURES MENAGERES

COLLECTIVITE : CHATEAUVILAIN

Adhérente au Syndicat Mixte Nord Dauphiné

Siège : 38 540 HEYRIEUX

1. ETAT ACTUEL

1.1. Fréquence des collectes:

Ramassage hebdomadaire

Tonnage annuel : 116280 tonnes soit 170 kg / hab. / an (en 2015)

1.2. Lieu de décharge ou de traitement

Les ordures collectées sont incinérées au SITOM Nord Isère à Bourgoin-Jallieu

1.3. Nature de la décharge et superficie

Sauvage

Autorisée

Arrêté préfectoral n°

du

Date du rapport du géologue :

1.4. Mode de traitement et date de mise en service des installations

Décharge contrôlée

Broyage

Incinération

1.5. Organisation du service

Cadre du service	Collecte	Transport	Traitement
Intercommunal			
Syndical	SMND	SMND	SITOM NI
Privé			

1.6. Conclusion sur les services existants (Degré de satisfaction)

Le tri sélectif s'effectue grâce à la présence de 2 points propres sur le parking de la mairie et à la déchetterie.

Il a été collecté pour l'année 2015 (en kg / habitant / an) pour la commune de Chateauvillain :

- verres : 32
- papiers : 15
- corps creux d'emballage : 20

Les habitants ont accès à la déchetterie de Châteauvilain.

2. ETAT FUTUR

2.1. Conclusions (Compte-tenu des hypothèses du PLU)

2.2. Services à créer

Pas de solution à l'étude actuellement

Solutions à l'étude actuellement